DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

COMMUNE D'AULNAT

RÉVISION des

AVIS de DÉPOT et d'AFFICHAGE des TABLEAUX RECTIFICATIFS (TABLEAUX DES 20 JOURS)

Les tableaux rectificatifs de la liste électorale et des listes électorales complémentaires établies pour l'élection législatives, contenant les inscriptions et les radiations opérées du 6 avril 2022 au 20 mai 2022, ont été ce jour : déposés au secrétariat de la mairie, où du samedi 21 mai au samedi 28 mai 2022 inclus, tout électeur pourra en prendre connaissance et faire valoir ses réclamations devant le tribunal d'instance.

Dans le même délai, tout électeur inscrit sur les listes électorales de la commune, pourra réclamer l'inscription d'un électeur omis ou la radiation d'un électeur indûment inscrit ;

A Aulnat, le 20 mai 2022,

Le Maire, Madame Christine MANDON